

32



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le vendredi 17 avril 2009

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 17 avril 2009

10 h

Prière.

M. Harrison (Hampton-Kings) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la péninsule de Kingston, qui exhortent l'Assemblée législative à veiller à ce que l'aménagement d'un lotissement à Moss Glen ne soit pas approuvé. (Pétition 37.)

M. Alward donne avis de motion 54 portant que, le jeudi 23 avril 2009, appuyé par M. Fitch, il proposera ce qui suit :

attendu que les économies dans l'ensemble du Canada sont en déclin depuis plusieurs mois et que les administrations locales ainsi que les gouvernements provinciaux et fédéral cherchent des moyens d'injecter de l'argent dans les régions afin de stabiliser les marchés financiers ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est actuellement aux prises avec une situation financière extrêmement difficile, car les déficits annuels et la dette nette provinciale augmentent à un rythme insoutenable qui aura des répercussions négatives sur les finances de la province pendant des décennies et des générations ;

attendu que les fonds pour la recherche et le développement doivent être une composante clé de la relance de l'économie néo-brunswickoise par le truchement d'investissements dans l'éducation, la technologie, l'infrastructure et l'industrie ;

attendu que le Nouveau-Brunswick se situe actuellement près du dernier rang parmi les provinces canadiennes au chapitre des investissements dans la recherche et le développement de la part des secteurs fédéral, provincial, commercial, sans but lucratif, des études supérieures et de l'investissement étranger ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à chercher toutes les ressources disponibles pour augmenter le financement, y compris de nouveaux fonds fédéraux, provinciaux et du secteur privé, pour que cette composante vitale de notre économie puisse aider les gens du Nouveau-Brunswick et nos entreprises à relancer notre économie provinciale afin que la province soit de nouveau caractérisée par la création d'emplois et la prospérité et à l'avant-garde en fait de technologies, de recherche et de développement de produits et services de calibre mondial.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 47 et 48 soit appelée, après quoi la Chambre étudiera une motion

portant sur la *Loi sur les langues officielles*. La Chambre se formera ensuite en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

Dispense d'avis ayant été accordée sur autorisation de la Chambre, il est ordonné que les projets de loi 47 et 48 soient lus une deuxième fois.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 47 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 47, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 48, *Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 48 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 48, *Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance, suspendue à 11 h 45, reprend à 12 h 3. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Avec le consentement unanime de la Chambre, le président revient à l'appel de la présentation d'invités.

Le premier ministre accueille à la Chambre : Jacqueline Robichaud, femme du défunt Louis J. Robichaud, ex-premier ministre provincial; Lewis Ayles, député progressiste-conservateur de Campbellton de 1967 à 1970; Robert Higgins, député libéral de Saint-Jean-Centre de 1967 à 1974 et de Saint-Jean-Parc de 1974 à 1978 et ancien chef de l'opposition; Wendell Meldrum, député libéral du comté de Westmorland de 1965 à 1974; Robert Pichette, chef de cabinet de Louis J. Robichaud du temps où il était premier ministre; Michel Carrier, commissaire aux langues officielles; Bernard Poirier; le consul général de France.

Dispense d'avis ayant été accordée sur autorisation de la Chambre, l'hon. S. Graham, appuyé par M. Alward, propose ce qui suit :

attendu que, le 18 avril 1969, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick adoptait à l'unanimité la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* ;

attendu que cette loi a été modifiée et bonifiée à plusieurs reprises et qu'elle a été inscrite dans la *Constitution du Canada* ;

attendu qu'en ce 40^e anniversaire de l'adoption de la loi originale, il convient de rappeler que le Nouveau-Brunswick a grandement bénéficié et que la province continue de retirer d'importants avantages économiques, sociaux et culturels de cette loi, grâce à la vision et à la largeur de vues de nos prédécesseurs en 1969 ;

en conséquence, l'Assemblée législative résout à l'unanimité une fois de plus de réitérer et de réaffirmer son adhésion et son appui aux principes d'égalité linguistique qui caractérisent le Nouveau-Brunswick depuis 1969. (Motion 55.)

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 55, mise aux voix, est adoptée.

La séance, suspendue à 12 h 16, reprend à 13 h 30. Le président de la Chambre est au fauteuil.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2009-2010
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Services généraux	83 211 000
Politiques et planifications	1 196 000
Bibliothèques publiques du N.-B.	13 901 000
Aide financière aux étudiants	36 995 000
Affaires postsecondaires	7 867 000
Apprentissage pour adultes	10 784 000
Travail	2 743 000
Développement de l'emploi	15 352 000
Entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le marché du travail	13 400 000
Développement du marché du travail	92 351 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	277 747 000
COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES	
Administration	511 000
Aide aux universités	258 427 000
Moins : crédits législatifs	0
Votés	258 938 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Commission du travail et de l'emploi	627 000
PRÊTS ET AVANCES	
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Avances de prêts aux étudiants	68 400 000
FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX	
AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Travail sécuritaire NB :	
— Finances	360 000
— Éducation	160 000
— Santé	515 000
— Éducation postsecondaire, Formation et Travail	30 000
Votés	1 065 000
AVANCES DE PETITE CAISSE	
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	30 000
STOCKS	
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	1 250 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 14 h 51.